



Réunion du 6 octobre 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 95
Nombre de votants : 100

L'an deux mille quatorze, le six octobre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, BP 73, 64150 Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Axelle MARCHET, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Jacques CLAVE, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de Bernard TURPAIN), Jacky SCHOUMACHER (suppléant de Thierry LAFFITTE), Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jean-Pierre DUTOURNIER (suppléant de Franck VIREBAYRE-GASTON), Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Georges TROUILHET, Anthony BERBEL, Bernard CAZENAVE (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Frédérique PETERS (pouvoir à Dominique LALANNE), Bernard TURPAIN, Sylvie DAHETZE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 9 : OFFICE DE TOURISME DE LACQ, CŒUR DE BERN : DEMANDE DE CLASSEMENT EN SECONDE CATEGORIE ET DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PREVUE AU CONTRAT TERRITORIAL PASSE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : M. Gérard DUCOS

La communauté de communes de Lacq-Orthez dispose d'une compétence relative à la conduite d'actions de promotion en faveur du tourisme et participe au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal de Lacq, Cœur de Béarn.

Les locaux de l'office de tourisme se situent 58 rue du commerce à Monein. La communauté de communes Lacq-Orthez est propriétaire du bâtiment, qui a été mis à disposition de l'office de tourisme lors de sa création en 2007, sans réalisation préalable de travaux importants.

Le bâtiment s'est avéré peu adapté à ces nouvelles fonctions. Les élus de la communauté de communes ont donc décidé d'engager des travaux de réaménagement des locaux en vue de permettre le développement de l'activité de l'office et le rayonnement de l'information touristique sur le territoire intercommunal.

Le montant prévisionnel des travaux (restructuration du bâtiment et aménagement numérique) s'élève à 470 000 € HT. Le conseil général des Pyrénées-Atlantiques a inscrit un soutien financier à cette opération dans le cadre du dispositif d'aide aux tiers publics à hauteur de 80 000 € par délibération 06-007 du 22 novembre 2013.

Le versement de ce soutien financier est soumis au classement en seconde catégorie de l'office de tourisme. Ce classement permet d'être reconnu au sein du réseau national des offices de tourisme ainsi que dans les différentes instances touristiques (région, département), de participer aux travaux sur l'évolution des métiers, de bénéficier de formations spécifiques et d'échanges d'expériences et d'être impliqué au sein d'actions de promotions collectives thématiques.

La demande de classement en seconde catégorie doit être faite par la collectivité qui porte l'office du tourisme. Le dossier de classement transmis au Préfet et à l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative pour instruction et avis doit faire l'objet d'une délibération présentant officiellement la demande.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à engager les démarches nécessaires pour percevoir la subvention allouée par le conseil général des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du contrat territorial,
- **d'approuver** la demande de classement en seconde catégorie de l'office de tourisme de Lacq, Cœur de Béarn,
- **d'autoriser** son Président à transmettre cette dernière à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative,
- **d'autoriser** son Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
Numéro de l'acte	DECCLLO_2014_285
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5 - Subventions
Objet de l'acte	Office de tourisme de Lacq, Cœur de Béarn : demande de classement en seconde catégorie et demande de versement de la subvention prévue au contrat territorial passé avec le conseil général
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200039204-20141006-DECCLLO_2014_285-DE
Date de transmission de l'acte	13/10/2014
Date de réception de l'accuse de réception	13/10/2014